

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

**D.CN.2023-90**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES  
POUR DES PROJETS**

Rapporteur : Fabien GERY

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

---

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GRANGER Anthony

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR DES PROJETS**

Rapporteur : Fabien GERY

Consciente du rôle essentiel du tissu associatif dans l'animation du lien social et comme acteur participant pleinement au rayonnement de la vie culturelle, la Ville souhaite continuer à soutenir activement les associations locales qui proposent des projets culturels ponctuels autour de priorités et d'objectifs partagés.

**L'association « ALPS » (Association Littérature et Poésie des Savoie)** valorise les poètes et écrivains locaux par des actions dans l'espace public du territoire auprès de tous les publics. Pour l'événement « le printemps des poètes », l'association a organisé « la nuit de la poésie » en février, un concours de poésie, les « brigades d'intervention poétiques » dans les écoles élémentaires (23 classes concernées par ces déclamations de poèmes et ces ateliers d'écriture), un salon de la poésie et une déclamation de poèmes et chansons quai de la cathédrale en mars. Toutes ces actions sont accessibles à tous les publics gratuitement.

L'association « ALPS » sollicite de la Ville une subvention de 1 700 € afin de l'aider dans l'organisation de ce projet dont le coût est de 10 750 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 700 €** à l'Association Littérature et Poésie Savoie pour l'organisation de ces événements autour de la poésie.

**La Fondation « Les apprentis d'Auteuil »** s'engage auprès des familles les plus fragiles et accueille des enfants en danger ou en risque de l'être. Elle propose un système scolaire alternatif et accompagne les enfants dans la découverte du vivre ensemble. La Ville est attentive aux publics fragilisés et éloignés de la Culture et grâce à son soutien, la Fondation concrétise chaque année un projet culturel qui permet aux jeunes de travailler sur un projet artistique commun encadrés par des professionnels. Cette année, la Compagnie professionnelle « jusqu'au souffle » est intervenue une semaine mi-avril lors d'ateliers danse, théâtre et chant. Ces ateliers permettent à chaque jeune d'oser s'exprimer tel qu'il est, de développer l'écoute, de prendre confiance en soi et au sein du groupe, de restituer le travail réalisé à la Maison de Malaz. La Compagnie professionnelle locale « jusqu'au souffle » a présenté son dernier spectacle au Théâtre des Collines en janvier.

La Fondation « Les apprentis d'Auteuil » sollicite de la Ville une subvention de 2 889 € afin de l'aider dans l'organisation de ce projet dont le coût est de de 4 140 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 700 €** à la Fondation « Les apprentis d'Auteuil » pour soutenir ce projet.

**L'association « Les vieux safrans »** restaure de vieux bateaux en bois et participe également aux journées du patrimoine. Elle assure la transmission de compétences au profit du plus grand nombre.

Début mai, l'association a organisé l'événement « les voiles du lac » sur le lac d'Annecy, événement nautique regroupant de vieux gréements d'intérêt patrimonial venant de France et d'Europe. C'est l'occasion également pour l'association de partager avec les publics le travail de restauration effectué tout au long de l'année.

L'association « Les vieux safrans » sollicite de la Ville une subvention de 1 500 € afin de l'aider dans l'organisation de cet événement dont le coût est de 20 150 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 500 €** à l'association « Les vieux safrans » pour l'organisation de cet événement.

**L'association « Annecy Lac Photo »** a proposé un festival photographique en mars dont l'organisation a nécessité 2 ans de travail. Ainsi, un concours photos a été lancé. 143

candidatures ont été retenues par un jury. L'exposition s'est tenue du 17 au 26 mars au Forum Bonlieu, dans la salle Eugène Verdun, au Forum exposition de Bonlieu et au Square des martyrs sur totems. Se sont ainsi tenues 3 conférences animées par Stéphane Mahé, artiste photographe reconnu, des médiations à destination des scolaires, un marathon photos dans les rues d'Annecy, une bourse d'échanges de matériel photographique et des déambulations-médiations avec les photographes. Tous les rendez-vous étaient gratuits, ouverts à tous. Des entreprises locales ont été sollicitées pour les tirages des photos.

L'association « Annecy Lac Photo » sollicite de la Ville une subvention de 6 000 € afin de l'aider dans l'organisation de ce projet dont le coût est de 30 700 €.

Il est rappelé qu'une subvention de 6 000 € a été versée à l'association « Annecy Lac Photo » en 2022.

Il est proposé de verser une subvention de **6 000 €** à l'association ANNECY LAC PHOTO sur le budget 2023 pour la concrétisation de l'organisation des expositions et des actions de médiations.

**L'association « LCE 74 »** organise la 13<sup>e</sup> édition de l'événement littéraire « Trois romans en question » (TREQ) vendredi 9 juin au Théâtre des Collines site Rabelais. Le principe : 3 romans à lire / 3 auteurs présents / des équipes de 3 joueurs et des questions sur ces livres lors du jeu. Cet événement qui a rassemblé 35 équipes en 2022 permet à tous les publics de découvrir de nouveaux auteurs et de se retrouver dans une salle de spectacle de la Ville. Les équipes viennent essentiellement du bassin annécien (Comités d'entreprises adhérents à LCE, lycéens du lycée Baudelaire, lecteurs des médiathèques d'Annecy, bibliothécaires...).

L'association « LCE 74 » sollicite de la Ville une subvention de 2 000 € pour l'organisation de cet événement dont le coût est de 23 895 €.

Il est proposé de verser une subvention de **1 500 €** à l'association « LCE 74 » pour soutenir l'organisation de ce projet. Cette subvention sera versée après la tenue de l'événement.

**L'Association Culturelle Universitaire Annécienne (ACUA)** a pour but de dynamiser les activités culturelles au sein du campus d'Annecy-le-Vieux en intéressant près de 4 500 étudiants. Cette saison 2022 / 2023, l'association organise la 4<sup>e</sup> édition de résidence d'artistes en partenariat avec l'ESAAA. Les artistes s'immergent dans la vie du campus, rencontrent les étudiants, le corps enseignant et les personnels pour créer du lien et proposer des performances, des ateliers d'arts plastiques, d'écriture, des ateliers vidéos pour la réalisation d'un film. L'objectif affiché est de permettre aux étudiants du campus, essentiellement technique, d'avoir une ouverture vers les arts visuels en leur permettant de rencontrer et de travailler avec de jeunes artistes du territoire.

Le projet est soutenu par l'IUT et la DRAC

L'ACUA sollicite de la Ville une subvention de 3 000 € pour l'aider dans l'organisation de ce projet dont le coût est de 25 250 €.

Il est proposé de verser une subvention de **1 800 €** à l'ACUA pour soutenir cette résidence d'artistes sur le campus universitaire de la Ville.

La Commission Culture, réunie le 9 mai 2023 a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions suivantes à des associations culturelles :

- Association Littérature et Poésie Savoie : 1 700 €
- Fondation Les apprentis d'Auteuil : 1 700 €
- Association Les Vieux Safrans : 1 500 €
- Association ANNECY LAC PHOTO : 6 000 €
- Association LCE74 : 1 500 €
- ACUA : 1 800 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ces subventions.

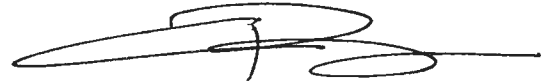
**La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ**

Pour : 69 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance  
GRANGER Anthony  
Conseiller municipal



Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire  
BRANDO Christelle  
Cheffe du service  
de la Vie de l'Assemblée



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

